



TAXE ET PORTION DE *Priore de Szebeques*



Il m'est ordonné par Messieurs
les Deputez des SEIGNEURS Etats de Brabant
de Vous faire l'envoy, outre vôtre Taxe ordinaire
pour la Redemption des Impôts sur les quatre espèces de Con-
sommption d'une Taxe separée, pour designer vôtre portion dans
le Dongratuit consenti par Messieurs les trois Etats de Brabant
l'an 1764 savoir pour la première demie année commencée le pre-
mier Juin 1764 la Somme de *1 - 18*
ensuite chaque année à commencer le premier Decembre & à finir
le dernier Novembre suivant la Somme de *1 - 16*
quelles sommes devront rentrer sur le même
pied des susdites Taxes ordinaires de Redemption. Fait à Brux-
elles au Bureau des Aides ce 1 Juin 1765. *J. G. Van Broeck*

La priore de Rebecque

inf^o facta le 5^{juin} 1765

a Madame Corffier

N. Lambrechts
S

Le Comte de Sancerre
de la noblesse de France
de parlement de Bourges
Connoit avoir reçu de la
Requiem de Rebecq la somme
de quinze livres pour une
année de leur et honneur
le sixième jour de Mars
ici pour l'année mille sept
cent septante quatre
après le 15/3/74 en ce
qui en est.

Rivart
F. 15.0.0

Copie

Les Tresorier, General Conseillers et commis des deniers et finances de l'jusq^{te}.
Donairiere et Reine Apostolique, les Clercs
et Esp^{raux} amis aiant vu l'avis que
vous nous avez rendu sur la representa-
tion des Religieuses hospitalieres du
Couvent de Rebecq tendante a obtenir
la continuation pour le terme de Sep ans
de l'abonnement de f 15. par an, qu'elles
ont paie au Bureau de Tubize pour
jouir de l'exemption de reconnoitre ledit
Bureau ou tout autre pour les denrees
et autres choses a leur usage et besoin,
et qu'elles tirent du hainaut, Nous vous
faisons les presentes pour vous dire que
nous avons accordé aux Supplantes leur
demande aux memes conditions portees
par notre disposition du 10 aout de l'année
1763 vous en adverties ces Religieuses. a
tant les Clercs et Esp^{raux} amis Dieu
vous ait en la Ste Garde de Bruxelles
au Conseil des finances de S. M. le 20.
9^{bre} 1769. etoit paraphé Coy^{te} signé
L. De Solliers

Certifié conforme au son original par les Souverains
Seigneurs et seigneur de Droits d'Anteu, de S^{te} et
autres de S. M. an Duc au principal de cette
ville de Amaltes

Salomon



Je declare d'avoir recu de s^{re} Dame prieure du
monastere de Rebecq et des anciennes religieuses,
pour Monsieur Camberlin chanoine de la
cathedrale de la ville d'auwers, la somme de cent
et cinquante florins argent courant d'emprunte,
et led. Monsieur Camberlin m'ayant promis de
restituer lad. somme a leur premiere requisition.
actum ii^e may 1767. L. B. Le Sebvressy
1767.

pour la rendition de ffels porte = 27-5-12

Messieurs Receveurs et Comis de Bureau
de la Majesté sont priés de laisser passer
ceux Cartelle de vin Rouge, pour la
consomption des Religieuses Hospitaliers
en Rebecq faite le aoust 1745

Jr Marie Joseph Junier
Prieure du dit hôpital

Messieurs Receveurs et Comis de la
Majesté apostolique sont priés de
laisser passer un sacq de sel une
cartel de savon, un Cartel de vin
de fontinae pour la consommation
de Religieuses hospitaliers en Rebecq
actum le 15 jbre 1769
25 46 Destoction

Jr M. J. Junier prieure
du cloître de Rebecq

Bon pour une quartelle de vin
en au Comptoir de vin à Bruxelles
Ce 22 jbre 1769

[Signature]

vu à Indoy le 21 jbre 1769
[Signature]

Le Souverain Regnier Les officiers des
 Droits de Saide passer librement hilaire
 flement avec un chariot attelés de 6 Chevaux
 Charge des pannes de Dasey pour l'usage
 du monastere de Rebecq en exemption son droit
 de tonlien accordé par Le conseil de finance
 Le 18 aout 1766
 fait à Rebecq Le 29 Juin 1769

L'Augustine Bricoubt au nom de
 La Dame prieure du cloître de Rebecq

Passant.

De Par Sa Majesté, Impériale, Royale & Apostolique

Comptoir de
 Département de



Commis & Gardes de Saide Majesté, laissez passer
 librement

trois quarts de vin un sac de sel deux
 quarts de sucre quatre vngt livres de
 farine de Seime cont compris ce faisant vngt quatre
 de sucre de paysne un empenné de sucre de
 de Seime et mouture un thermes de sucre de
 fait à Bruxelles le 10 May 1770
 avec une panna de une quentela de vin Meical
 ceindre pour l'usage en l'usage de

Augustine Bricoubt
 de dit de l'empenné

Passavant.

De Par Sa Majesté Impériale, Royale & Apostolique.

3



Comptoir de *Belœil*
Département de *namur*

Commiss & Gardes de Sa dite Majesté, laissez passer
librement *un chariot de bois de brasse de la baraque*
contenant deux cent vingt copeaux de picou approu
sur un cheval de force huit lieues

bon un jour et demy
protesté

Fait à *Belœil* le *cinq juin 1769*

De la Roche
1769

Passavant.

De Par Sa Majesté Impériale, Royale & Apostolique.



Comptoir de
Département de

Commiss & Gardes de Sa dite Majesté, laissez passer
librement

par voiture pr. veber
une H murie

Distance d'icy lieu de bon den
pour aller à la porte d'andorberg

Fait à *Arndella* le *dix février 1773*

H. F. Rotterdam

Messieurs Receveurs & Comis de Bureaux de
Sa Majesté apostolique sont priés de laisser passer
le Chariot des Religieuses hospitaliers en Debecq
chargé de quatre-vingt Cuvells de fente pour
tubulakie de leurs bascourt et une raffers de sel
pour la consommation du dit Cloître et une Cistelle
faite le 19 avril 1769. ^{via marca}
pour une quartelle de vin fait fr M Joseph Junier
à Lonselles au Comptoir de vin en Prieure du dit hospital
17 avril 1769. ~~M. de Hultsch~~ ^{vin d'Alsace}
vin à Tubize le 18 d'ic M. de Tubize le 13
O. S. D. M. J. ^{avril 1769}

Messieurs Receveurs & Comis de Bureaux
de Sa Majesté apostolique sont priés
de laisser passer une Cartel de vin de
montaigne pour la consommation des
Religieuses hospitaliers en Debecq
faite ce 13 d'ic 1768

fr M. Joseph Junier Prieure
du dit hospital

Don pour une quartelle de vin
en au Comptoir de vin le 14. d'ic 1768

[Signature]



Les Messieurs du Contoir aux vins sont priez
de laisser suivre de la cave de Mad^{re} Paul,
deux piepse et demie de vin blanc et une Cartellite
de vin frontignacq pour la consommation de
notre Communauté fait a Rebecq cest six Maij
1772

Don pour deux et une demij
pieces et une quartelle de
vin vu à Duxelles au
Comptoir au vin fait le 7 maij
1772

~~M. de la Roche~~ Fr. M^r J. Fumier
Précureur ou dit
Hospitalité en
Rebecq

Reçu de La Dame Priore ———→

la Somme de *nin* florin Seize Sols ———

en Rachat du nouveau Droit de deux Sols à l'Aime de bon-
ne Biere & un Sol à l'Aime de la petite de la bonne Mai-

son de Hebeuques ———→

ensuite de l'Ordonnance en date 29 Mars 1765 finissant le
dernier de Novembre ——— Mil sept cent

Septante trois ——— Fait à Bruxelles au Bureau

des Aides le 25 Avril 1774, J. B. Delandre

~~N-16~~
Juy. 1766

Quittance
jusqu'à ce

• Du 1^{er} Fev 1457
9^{bre} 1458

Le sousigné connoit d'avoir reçu la
somme de cinquand et une livres et 5 patars
du: sieur. parmentier marchans a saignies
ce pour de las chant que sij livrez dans le
mois de juin et mois de juillet 1758
le 10 juillet du meme jour d'avoir livrez une bache
de 6 1/2 pied par 13 livres a tirer orne de la
ditte somme venant de la cariere son son
fait a saignies ce 12 juillet 1758
ce pour le dame par bache
re ceu la ditte somme Francois Quelain

25-15 pat

Je souigné receveur des fees du village d'ette
pour l'année 1748 d'avoir reçu des redevances de
l'hopital de rebay la somme de douze florins trois
sols et un liard pour trente trois boniers et trois journaux
de bois de rebay de nonis pour jette fait a jette ce
20 ybre 1748

N. J. Tamineau

reçu ladite somme par martin jettin

Martin jettin

23
6

Receu de Religieuse de Rebecq une rente de
quinze rasiere deux pintes de bled le 2^{me}
de suite Receu une rente de cinquante pottars
une de cinq pottars le 2^{me} de suite le pour
l'echance de lan mil sept cent cinquante six
atombé au Noël 1757 fait le 21 janvier 1757
Jacq Francois le Gast Receveurs
de pauvres

1757

2-7-2

Reçu des Dames de Rebecq huit vassaux deux
pintes de bled, six vassaux une pinte et $\frac{1}{2}$ d'avoine
et 5 pottars un liard pour Porter de S^{te} Gertrude
à raison de 32 boniers 3 Journ: 90 veq. Bachineux
et 2 boniers 1 journal fensal à Rebecq, et ce pour
le Noël 17 cent cinquante Sept. Les carts.

Etat d'Andre Dominique Savaux d'avoir
 Livrez au cloitre de ce lieu trois livres et
 un carton des chandelles et d'avoir travaillé
 une demy livre de vieil cire port 3-15-0
 et un carton de Meche — 0-4-2
 Total — 3-19-2

Receus l'adit somme ce dernier jour
 de l'an 1757 A. D. Savaux.

Livré par Charol Vandenesse au Service du Couvent
 de Rebecq

1757

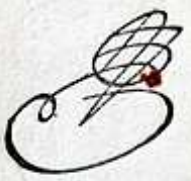
17 fevrier

un quart d'harangs — — f. 4-0
 30 de denovites a 9-10 — 2-17

Receus le contenu de cette. 6-17
 ce 16 avril 1758 Charol Vandenesse

Recu des religieuses de Rebecq en deux
 rente cinquante cinq patars le 20^{me}
 deduite l'ecu une rente de quinze paires
 deux pintes de bled le 20^{me} deduite deux
 aux pauvres le pour l'echange de l'an
 mille sept cent sept cent septante huit
 fait ce 25 janvier 1779 jacq francois le gant
 Receveur
 qui va b'ho la rente d'une plaquette
 que nous devons le nombre de Rebecq recu 1778 1779





Reçu de Des Religieuses Habitant de Rebecq
 la Somme de quatre fls
 Florin en satisfaction du Droit d'un Florin sur chaque
 Chien pour 2 Années à échoir le dernier Décembre mil
 sept cent 79 et 1780. Consentis par les Trois
 Etats de Brabant. Fait à *Liège*
 le 21. jano 1780



R Eçu de la Dame prieure
 la Somme d'un florin dix sols
 en Rachat du Droit extraordinaire de Trois Sols à l'Aime de
 bonne Biere & deux Sols à l'Aime de la petite de la bonne
 maison de Lebecques
 ensuite l'Ordonnance en date 28. Août 1745. finissant le der-
 nier de 9^{bre} mil sept cent septante-neuf.

Fait à Bruxelles au Bureau des Aides le 9 fevri 1780 ~~1779~~

1780
 1780
 m

W. de Weert

1780

Passavant.



De Par Sa Majesté Impériale & Royale.

Bureau de
 Département de

Commissaires & Gardes de Sa Majesté, laissez passer
 librement par voiture l'abbaye de Lebecq Jura tonne
 de vin deux demi quartel d'herbes soixante # de
 Stocq vingt hard et savon de pague cinquante bleus
 de papier de sel cinq de quatre quatre vingt carbel
 de laine cent cinquante carreau
 Distance milieu

La présente Dépêche valable pour deux jours
 Fait à Bruxelles le quatre fevrier 1779

W. de Weert *H. F. de Hollenburgh*

Bruxelles 5 février 1780

Doit Monsieur Michel et Joseph Albrecht & C^e

pour

1/2 tonne mouche d'hollande a 54.0 - 27.0

pour le bois - 0.10

30 ce d'houvrise a 15.0 - 4.50

1/8 de charbon gras plein d'hiver a 26.0, 3.5

pour le bois - 0.10

35.15

Pour acquit

Joseph Albrecht & C^e

Amstellæ ad 14-Februarii 1779

Ma chere Cousine

Nous avons comme mes mesmes celle de
vous souhaiter un bon restas de carnavalles
et le commencement d'une heureuse
station comme nous souhaitons a toute
la Communauté en

je vous envoie avec la facture votre
provision de Carême montant a la
somme de - - - 58 fl 6 - 0

25 L. Savons d'Espagne a 4. un liard 10 - 1 - 3 + 0

deux Livres de Rijst - - - - - 0 - 7 - 0

5 L. Blanc de prime - - - - - 5 - 10 - 0

une L. de salpêtre y. - - - - - 1 - 0 - 0

12 citrons y. - - - - - 0 - 10 - 2

pain a la grecque y carteron - - - - - 0 - ~~10~~ - 2

pain y 12 L. et denij saumons fr y patars y l 3/2
d'huile

j'ai tres bien reçu le boudin aussi que tout
le reste dont je vous suis infiniment obligé
soit ce que j'ai de courtoisie - - - 58 - 10 - 0

je vous prie de vouloir bien présenter
mes remerciemens a votre madame de
propos et dite lui que j'ai tres bien
reconnu sa bonne commision

je vous écrit ceci fort a la haste j'ai doit
encore faire quelques petites affaires
avant le retour du charriot, vous sere
peu etre surpris que je vous envoie
la portion au peu grande la proportion
ne veut pas que la grosse moins que
huit melars et comme j'ai pris le moresme
coteur j'ai profite un fois par tierce
j'aurai fait de pourvoir pour dimanche

entretiens nous vous priions de nous croire
sans reserve et a toute la communauté

Marchese Cousine

Etote tres devoue

Cousine G. M. Juet

Dynselles le 15 fev 1779

ii xlviii
 Voici chere Cousine les Debours total
 jus qu'au 14 fevrier 1776

qu'arras fort et moilles	-	0-14-0
une demij l. fou de pique	-	0-12-0
25 arras fort	-	0-14-0
5 juer 4 et huit oranges	-	4-4-0
27 dito 2 langue de Bouff	-	1-11-2
9 fevrier qu'la proposition de poisson folle	-	38-6-0
5 l. bleus de graine	-	4-10-0
2 l. de Risp	-	0-7-0
une l. de salpêtre	-	1-0-0
12 citrons	-	0-10-2
12 l. de pain saumour au 7. 2.	4	13-2
80 carde de cendre a 6. 1. liard	24	0-0
une scalins au charger	-	0-7-0
28 l. savois de pague a 4. 1. liard	10	3-0

Somma 91-16-2

J'ai Recu ii xlviii

imo 4. couronne	-	12-12
Langue de dame prauvre	20	9-2
ancienne 6. couronne et demy	31	10-
Item six couronnes	-	31-10-
Item six pistoles et demy	68	5
Recu somma	132	16-2
Debours 91 f. 16. 2.	91	16-2
Il me reste fl. 41	-	0-0

L'hospital de Rebecq par les mains de Monsieur Corbeau
a payé a la recette General de Clerg de hainaut quatrevingt
livres pour les pour l'année Mil sept cent septante huit
de la cotisation ordinaire sans prejudice a l'augmentation
au surplus Elle a encore payé une livre onze sols pour
l'année Mil sept cent septante huit de la petite taxe impo-
sée par decret du 26 avril 1766. Mon n 23 sur 1779.

14-5
1-11
15-6

J. Honoregue

Je soussigné et connois pouvoir reçu de
la reverente Dame prieuse du couvent de
Rebecq la somme de septante cinq six
florin dix neust patart pour les aydes
la taille Domiciliair et celle de quartier
Fait a Rebecq ce 22me avril 1782

Joseph Ghignij
colecteur

70 = 19 = 0

Je soussigné et copinois Davour reçu de
la révérent Dame prieusse du couvent de St -
Rebecq la somme de dix huit florin cinq
patars pour le ctydes de lan 1783
actum ce 26 me mars 1783

Joseph Ghignij
colecteur

Le Soussigné de flax ^{celte} par ^{de voir} le ^{de voir} de voir
Sermans la somme de dix ^{sept} florins. Six patars
pour deux benedige de fus pesant 103 lb -
a dix fls dix pts le cent; Braine le font de 1^{er}
avr 16 784

J. pastora
1784

Recu La Rente de Beniffesse à Sente
Croux a la Pijie de Rebecq pour l'annee
1783 fait Les Premier fevrier 1783
Pierre Joseph de Broede

Le jousigné a Recu de monsieur Directeur de
Religieuse de Rebecq par son garde de bois la somme
de douze florins et quinze sous pour leur cote des
bois de 1761 a jnoi le bois de non et taxé en jtre
altam a jtre le 29 de jbre 1762 pte J champagne

f. 12..15..0

Pierre Joseph Peremans et Charles Wembergh ont
satisfait la Sente Seigale due a l'Abbatte d'ajssier
sous le village de petite Enghien par le Mejjistre
de Rebecq Sol. du flalt. 18 pour l'annee 1700
quatre vingt quatre J. J. De Marbair

Etat des Marchandises Livrées par
 J. B. Le Febvre pour les Religieuses
 Hospitalières de Bebecq, depuis le 10. mai
 1784. jusqu'au 15 février 1785. comme sensuit

Primo Livré une quartelle d'étoupe, 56. livres bon poids déduit, a 3 patars la livre porte	8 = 8 = 0
Item Livré 4 pots de fond d'huile, a 10 patars	2 = 0 = 0
Item Livré 6. livres de bleu de pinte, a 14. p ^{tes}	4 = 4 = 0
Item Livré 1/2. livre de thé vert a 10. Scellins	1 = 15 = 0
Item le 2. juillet 1784. Livré une livre de bleu pinte a 14. patars, 1500. cloux a 3. 1/2. p ^{tes} , 2 livres et 1/2 de faven a 4. patars, ensemble porte	2 = 19 = 2
Item du 18. août 1784. Livré 3. livres de Fi, a 3. 1/2. p ^{tes} , 6 patars de caud, 2. p ^{tes} de cloux genevois, 2. livre d'aithe a 5. p ^{tes} , 4. pois de fater a 6. liars porte	1 = 7 = 0
Item du 27. 7bre 1784. Livré 400. cloux a 4. 1/2. p ^{tes}	0 = 18 = 0
Item le 25. 8bre 1784. Livré 4. livres sucre d'indi a 10. p ^{tes} , et 12. livres de faven a 4. p ^{tes} 2. porte	4 = 14 = 0
Item le 18. 8bre 1784. et 28. dit. Livré 2. livres sucre d'indi a 10. p ^{tes} , 7. liars de cloux genevois, 2. 1/2. autins et 3/4 de toile a 8. p ^{tes} , et 2. 1/2. autins de arden a 1. liard, porte	2 = 6 = 3
Item du 8. 6. et 10. 9bre 1784. Livré 1. livre de prise entier a 20. p ^{tes} , 1. livre de thé vert a 10. Scellins, et 6. patars de caud	3 = 7 = 0
Item du 30. 9bre, et 2. 10bre 1784. Livré 500. cloux d'ardin, a 2. p ^{tes} , 50. grands cloux Laitre a 4. p ^{tes} , et 4. pintes de fl. porte	1 = 14 = 0
Item le 19. janvier 1785. Livré 1. livre de faven a 4. p ^{tes} , 100. tartiaux a 6. fl. 10. p ^{tes} . et 200. grands cloux Laitre a 4. patars porte	7 = 2 = 0
Item depuis le 10. mai 1784. jusqu'au 15. fev. 1785. Livré 35. pots d'huile a 14. p ^{tes} chaq. pot, porte	24 = 10 = 0

Recu le Contre de cet Etat le 15. fev. 1785.
 1785. J. B. Le Febvre

quittance du 11 février 1494
pour le pignon espicé.

1780
1760

[Faint, illegible cursive handwriting covering the page]

Le 18 mars 1761 je connoit d'avoir
Livres pour le Couvent de Rebecq

une Livre de vieuxsoin	—	—	0-5-2
encore 6 corde de vache	—	—	0-6-0
encore une demij Livre de colle et clou	—	—	0-6-2
encore deux Livre de vieuxsoin	—	—	0-11-0
encore un ans de chelippe	—	—	0-1-2
encore un demij Carteron de colle	—	—	0-1-1
encore deux Livre de vieuxsoin	—	—	0-11-0
encore 2 poeq et demij de pseq	—	—	0-12-2
encore un ans de chelippe	—	—	0-1-0
encore 2 Livre de vieuxsoin	—	—	0-11-0
encore 3 poeq de pseq	—	—	0-15-0
encore 4 poeq de pseq	—	—	1-0-0
encore 3 poeq de pseq	—	—	0-15-0
encore 3 Livre de vieuxsoin	—	—	0-16-2
encore un Carteron et demij ^{aux} de car	—	—	0-6-0
encore 3 Livre de vieuxsoin	—	—	0-16-2
encore 2 cordel	—	—	0-7-0
encore 6 corde de vache	—	—	0-6-0

8-09-2

le 17 octobre je conoit d'avoir
reue la somme femme Caterine graue
femme de giel Clement

10 7bre 1761 Livre pair dam pveicidè de vebecq
 seuvoit un livre de poivre en grant a 12 fois 80-12
 9 sber un cartel de savon a 6-10 . . . 6-10
 25 dito 2 sacq de seel de seclant a 7 sber et sacq 14-0
 un demist livre d'amois cad a 45 fois . . . 2-5
 un cas de seil amois cad a 15 passay . . . 0-11
 un cas de cloire entier a 9 fois . . . 0-9
 un carton de cannel en boise a 35 fois . . . 1-15
 6 d de vis a 7 liex d . . . 0-17

Recu la dite somme fait a 26-15¹/₂

Bruxel le 22 sbre 1761

Ferdinand Lengus

Prisee Le 5 may 1765
 7 gber 1760 Livre pour madame prieuse de Rebecq
 2 Rasier de seel a 7 francs . 7 - 0
 25 dits 2 lb de poudre en quint a 12 fois lb . 1 - 4
 1765 un castron d'amoiscad a 23 fois . 1 - 3
 17 Jean Viey un ois de cloise entier a 9 fois ois 0 - 9
 6 lb de Rije a 3 fois lb - - - 0 - 18
 2 lb de poudre en quint a 12 fois lb 1 - 4
 un demid. Livre de tette de cloise a 0 - 7
 3 avril un Rasier de seel a 3 - 10 . . . 3 - 10
 25 dits 2 cartez de savon a 7 francs et cartez 14 - 0
 5 may 2 sacq de seel a 7 francs et sacq 14 - 0
 2 lb de poudre en quint a 12 fois lb . 1 - 4
 un ois de fruit amoiscaud a 12 fois . 0 - 12
 un castron d'amoiscad a 23 fois . . . 1 - 3
 un ois de caneele en boise a 10 fois . 0 - 10
 2 lb de corint a 3 1/2 fois lb . . . 0 - 7
 6 lb de Rije a 3 fois lb . . . 0 - 18
 35 lb de savon de lan a 5 1/2 fois lb . 8 - 10 1/2

Receu La dite somme fait a
 Prisee Le 6 may 1765
 Ferdinand Eenees

56 = 19 1/2

Je soussigné Conoit avoir Recu
de la Dame prieure du Cloître de
Rebecq cinquante cinq florins et
quinze patars en satisfaction de tout
les ouvrages en qualité de Lanetier
du 18 may 1758 jusques a ce jour
ce 5 juin 1760 faisant en,
Cornille Leopold Bracart au non
Mon pere.

55 15 0

Je soussigné Conoit par cette avoir
receu de son mari jagueline Flaman la
somme de quatre florins pour tous
médicaments surz jusques ce jour 21 juillet
1761:
G. Affremant
1761

Reçu des Dames Religieuses de Debeg huit vassaux et deux
jointes de bled, six vassaux une pinte et demie d'avoine et
cinq pottars un liard pour pastor de M^{re} Gertrude en
deux articles repris dans mon chasserian fol: 136. et 137.
Suivant ce de quitt.^{es} pour le Noël et fest et joixante

J. Lesart

Mbi.

Reçu de la dame prieure du Cloître
de Debeg trente cinq florins en
satisfaction de mon gage en qualité
d'ouvrier et jardinier de hen a la bout St
1700 Joixante

Dominique Joseph Bultrau
1700

je soussigné conoit avoir Recu de
la Dame prieure du Cloitre de Rebecq
trente huit florins, en satisfaction
de mon gage esché le premier de
Jone 1700 Soixante un

Dominique Joseph Bultiau 1761

38-0-0

10-10-0

28-10-0

je conoit avoir Recu de la Dame
prieure du Cloitre de Rebecq trente
deux florins pr mon gage et un esq
pr deux chemise 26 patt pour de soulier
28 patt pr un tablier ensemble 36 flor
27 patt, et esché le premier de Jone
1700 Soixante un

la marque
Catherinow . . . Roussant

36-10-0

je Conoit d'avoir reçu de la Dame
procurer du Chêne de Rebecq 24 florins
et 15 p^{ts} pour onze mois de service
une paire de souliers et un tablier

La marque
M Joseph + Reicher

26-10-0